

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FSMS

SESSION EXTRAORDINAIRE MARDI 17 DECEMBRE 2002

Présents : ARDEVOL Sophie, étudiante ; Franck BARBIER, enseignant ; BONNEVILLE Elise, étudiante ; GARNIER Cyril, enseignant ; GOUGUEC Marguerite, personnalité extérieure ; RIFF Annick, personnalité extérieure ; VANDENELSKEN Sylvain, étudiant.
Monsieur LEVEL, Président de l'UVHC, invité.

Ont donné pouvoir : BOGIALLA Jean-Pierre à GARNIER Cyril ; SORGATO Dominique à GARNIER Cyril ; LAMBIN Pierre à GOUGUEC Marguerite ; CHER René à GOUGUEC Marguerite.

Objet de la session extraordinaire : vote du budget prévisionnel 2003.

Budget :

Monsieur LEVEL précise que le budget de l'UVHC est particulièrement difficile cette année en raison notamment de l'obligation d'amortissement.

La ligne « innovation pédagogique » permet de financer la réforme LMD.

Il annonce que le budget de la FSMS sera abondé de 60000 euros.

Postes : dotation 2003 : 1 poste MCF pour la FSMS.

Concernant les postes IATOS, il n'y aura plus de contrats sur le budget de l'université.

Habilitations :

Le ministère nous propose une habilitation à délivrer le MASTER « Sciences et Métiers du Sport ». Les mentions et les parcours seraient de la seule responsabilité du Conseil d'administration et du CEVU.

Vote du budget

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le budget 2003.

Subventions :

Management du sport

Demande de subvention pour financer les stages sportifs de la mention management du sport d'un montant de 16150 euros.

Jacques PILETTE évoque la possibilité d'attribuer aux étudiants la subvention sous forme de prêt, à rembourser ultérieurement grâce à l'organisation d'événements. Cette solution n'est pas retenue.

Franck BARBIER propose de ne pas augmenter la subvention de l'an dernier qui était de 7000 euros, sans rallonge possible.

Le cas échéant, le responsable de la filière management devra décider si la totalité des stages prévus pourra être mise en place.

Madame RIFF suggère que les stages ne soient proposés qu'à compter de la 2^e année, voire la 3^e, lorsque les étudiants sont déjà assez avancés dans le cursus.

Le conseil vote à l'unanimité :

- ***La participation financière de la FSMS à hauteur de 7000 euros***
- ***la participation financière des étudiants, s'élevant à 200 euros pour les licences 2 et 3 et à 220 euros pour les L1 .***

SUAPS

Pour la participation de la FSMS à l'entretien des salles de sport : subvention de 15000 francs au SUAPS.

Pour l'association sportive : subvention de 2000 francs en remboursement des amendes pour absence des étudiants aux compétitions FNSU programmées en même temps que les examens de la FSMS.

Le vote de ces deux subventions a lieu à l'unanimité.